Domaine public : à la bonne adresse?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1980)**

Heft 530

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 530 24 janvier 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

530

Domaine public

Finances: le minimum

Willy Ritschard aux Finances: un piège ou une chance? D'emblée on peut constater que le Conseil fédéral a muté un homme usé par son département; Chevallaz s'est brûlé les doigts aux Finances avec deux défaites populaires successives; de plus, il a fait preuve de mauvaise volonté dans la défense de la politique du collège gouvernemental: on se souvient de sa mollesse devant le Parlement à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires; plus récemment le Conseil fédéral lui a renvoyé un projet de recettes supplémentaires jugé insuffisant.

La succession des Finances est lourde. En période de haute conjoncture, les autorités fédérales ont laissé croître le déficit budgétaire, renforçant ainsi la tendance inflationniste; au moment de la crise économique, la caisse est vide. Démarrent alors les programmes d'économies et les réformes fiscales susceptibles d'améliorer le budget: à nouveau une aberration conjoncturelle. Bref, depuis plus d'une dizaine d'années, la Confédération conduit sa politique financière comme si elle voulait à chaque fois renforcer la situation conjoncturelle du moment.

L'heure n'est plus aux grandes réformes; le peuple n'a pas suivi le pas de charge auquel l'a invité le gouvernement ces dernières années. Il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences et d'utiliser d'abord au maximum la législation en vigueur.

A première vue, c'est la loi sur la fraude fiscale qui est en question. Acceptée en 1977, elle n'est que peu appliquée. Au dire des spécialistes, l'équipe d'intervention de la Confédération devrait comprendre cinq personnes au moins; une seule a été affectée à cette tâche jusqu'à présent. Le service chargé de l'imposition des sociétés est si mal doté que certaines entreprises ne sont passées au crible que tous les vingt-cinq ans! Avec une cinquantaine de fonctionnaires supplémentaires (coût: 2,5 millions) il serait possible de faire rentrer un milliard d'impôts actuellement soustraits au fisc. On comprend mieux ainsi à qui profite le blocage du personnal fédéral!

C'est également dans la perspective de la lutte contre la fraude fiscale qu'il faut comprendre le double projet d'imposition qui mijote au Département des finances: sur l'intérêt des avoirs fiduciaires et sur les obligations étrangères libellées en francs suisses (on a parlé ici de la fraude fiscale; il faut s'attaquer aussi à l'évasion fiscale — voir en page 2, nos propositions).

De plus, l'introduction d'un impôt sur les poids lourds, largement approuvé en consultation, ne peut souffrir aucun retard: c'est la capacité concurrentielle des chemins de fer qui est en jeu et qui risque d'être définitivement détruite par l'ouverture du tunnel routier du Gothard (garder en mémoire le

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

A la bonne adresse?

Avez-vous reçu les derniers numéros de «Domaine Public» dans de bonnes conditions? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et corrections éventuelles (nous tenons par exemple en réserve des exemplaires de DP 528 et 529, au cas où ils vous auraient manqué).

Pour le reste, vous rappelerons-nous que nous comptons ferme sur votre appui (Fr. 48.— pour l'abonnement annuel, prix inchangé, si cela vous avait échappé...)? L'amélioration indispensable de cette formule de «presse indépendante» passe par là. On n'en sort pas!